

Allianz Garantie des accidents de la vie

Votre étude personnalisée



Offre réservée à :
MR ANDOLFI GIUSEPPE

PROJET 190479613
Dossier client : 38805742 /747168

- page no 1/4

Vous nous consultez pour une protection contre les accidents corporels. Nous vous proposons notre contrat "Allianz Garantie des accidents de la vie" dans les modalités précisées ci-après qui répondent aux besoins que vous avez exprimés.

Votre situation

Vos déclarations :

- votre nom, prénom et date de naissance: ANDOLFI GIUSEPPE né(e) le 16/05/1990
- vous ne pratiquez aucun sport dangereux (1)

(1) Sont considérés comme sports dangereux : les sports sous-marins, les sports aériens y compris l'ULM, parapente et deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports en qualité d'amateur ayant le statut de haut niveau reconnu par une fédération.

Vos besoins et souhaits exprimés

- Vous garantir à titre personnel contre les accidents de la vie privée.

Les Garanties que vous avez souhaitées

Après avoir pris connaissance des deux formules de garantie que nous proposons :

- formule 1 : atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (AIPP) égale ou > à 25%
- formule 2 : atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (AIPP) égale ou > à 5% ou préjudice esthétique permanent égal ou > à 4 sur 7 en dehors de toute AIPP.

Vous avez choisi la formule 2 qui se détaille de la façon suivante :

- En cas d'accident entraînant une AIPP égale ou > à 5% ou préjudice esthétique permanent égal ou > à 4 sur 7 de toute AIPP:
 - Pertes de gains professionnels actuels et futurs,
 - Déficit fonctionnel temporaire et permanent,
 - Assistance permanente par tierce personne,
 - Frais de logement et de véhicule adaptés,
 - Souffrances endurées,
 - Préjudice esthétique permanent,
 - Préjudice d'agrément.
- En cas d'accident entraînant le décès:
 - Frais d'obsèques,
 - Pertes de revenus et frais divers des proches,
 - Préjudice d'affection des proches.
- Recours éventuel contre le tiers responsable.
- Prestations d'assistance diverses telles que prévues au titre 4 des Dispositions Générales.

Détail de votre cotisation

Tarif : 12/2016

Indice Agirc : 0,4352

Les cotisations, frais et taxes compris sont de :

- 10,66 EUR par mois soit par année d'assurance..... 127,92 EUR,
- 128,35 EUR par an,

Les prix indiqués correspondent à la formule de garantie que vous avez choisie et tiennent compte de l'absence de pratique de sport dangereux.

Pour mieux apprécier les garanties de notre contrat "Allianz Garantie des accidents de la vie", nous vous avons communiqué les Dispositions Générales référence COM18088.

Cette étude personnalisée constitue une proposition d'assurance répondant à vos déclarations et aux besoins que vous avez exprimés.

Notre offre est valable jusqu'au 19/03/2017 sous réserve que les informations fournies ne soient pas modifiées lors de la souscription du contrat et qu'à sa prise d'effet, vous n'ayez pas atteint l'âge de 76 ans.

Vous reconnaissez avoir été préalablement informé :

- que votre intermédiaire agit en qualité d'Agent Général d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS (adresse internet : www.orias.fr), et qu'il est soumis à l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 61 rue Taibout, 75436 Paris cedex 09).

Votre Agent Général exerce, pour la présente étude personnalisée, dans le cadre d'un mandat avec une des sociétés du Groupe Allianz.

- que les informations recueillies font l'objet des traitements destinés à la gestion de la présente demande et à la relation commerciale. Certains de ces traitements sont susceptibles d'être effectués par nos prestataires dans ou hors d'Europe. Sauf opposition de votre part, vos données pourront aussi être utilisées par les différentes sociétés et partenaires du groupe Allianz en France et leurs réseaux ou par l'intermédiaire d'assurance dont les coordonnées figurent sur le présent document dans un but de prospection pour les produits qu'ils distribuent (assurances, produits bancaires et financiers, services).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant soit en adressant un courriel à l'adresse dspvfca@allianz.fr, soit par fax au 01.30.68.72.51., soit en adressant un courrier à Allianz - Informatique et Libertés - Service Qualité des Fichiers Clients Allianz - Case courrier 1503 - 20, Place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex,

!_! Je m'oppose à toute prospection commerciale

!_! J'accepte la prospection commerciale par E-mailing, SMS, MMS

Dans le cadre de notre politique de maîtrise des risques et de la lutte anti-fraude, nous nous réservons le droit de procéder à tout contrôle des informations et de saisir, si nécessaire, les Autorités compétantes conformément à la réglementation en vigueur.

Faculté de renonciation

Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Le délai de renonciation court à compter de la date d'acceptation de notre offre.

Modèle de lettre de renonciation à envoyer en recommandé avec demande d'avis de réception à votre agent général dont les coordonnées figurent ci-dessous :

"Je soussigné M demeurant renonce à mon contrat N° souscrit auprès d'Allianz I.A.R.D. conformément à l'article L 112-9 du Code des Assurances.

J'atteste n'avoir connaissance à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis mon acceptation de la présente offre."

Date

Signature

Etablie en 2 exemplaires (dont 1 exemplaire remis au client) le 17/02/2017.

Signature de l'agent

Signature du client



Votre Agent Général

JEAN-PAUL DOS SANTOS
95 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94350 VILLIERS SUR MARNE
Tél : 01.49.41.60.50
Mel : h994271@agents.allianz.fr
Site internet : www.allianz.fr/dossantos
Horaires d'ouverture de l'agence:
LUNDI AU VENDREDI
10H-12H30 14H-17H
N° ORIAS : 10055694

EECC17 - 06/14

Chez Allianz, la mensualisation est gratuite !

Comment souscrire ?

- C'est simple !
Il suffit de nous fournir à la souscription :**
- Le présent document signé
 - Un R.I.B dans le cas du prélèvement automatique